

LA VIE À SAINT-DENIS

N°7 – Septembre 2023



Coordonnées de la mairie :

19 rue de la Loire
41000 Saint Denis-Sur-Loire
02 54 78 68 66
contact@saintdenissurloire.fr
www.saintdenissurloire.fr

Heures d'ouvertures au public :

- Lundi de 16 à 18h00
- Jeudi de 09 à 12h00
- Vendredi de 16 à 18h00

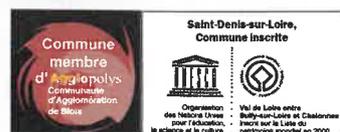
Heures d'ouvertures du standard téléphonique :

- Du lundi au vendredi
de 09 à 12h00 et de 14 à 17h00

Directeur de publication :

Patrick Menon
Édition et impression :
Mairie de Saint-Denis-sur-Loire.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBIQUE



Éditorial de Patrick MENON

Maire de Saint Denis-Sur-Loire

Chères Dionysiennes, chers Dionysiens,



Plusieurs événements ont marqué ces derniers mois :

La passation parents-enfants à l'entreprise Calligaro. Celle-ci a été un grand moment de notre vie locale le 22 juin. Nous sommes tous unanimes à le dire.

Un grand merci à Laurent et Isabelle pour l'émouvante cérémonie comme nous en voyons très peu dans un mandat municipal et que nous apprécions particulièrement.

Encore tous nos vœux de prospérité à l'entreprise Calligaro avec Baptiste aux commandes assisté d'Elodie et de Thomas.

Le 25 juin, la fête de l'école de notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) a aussi été un très beau moment à l'espace loisirs de la Martinière.

Malgré de très fortes températures, les enfants ont pu s'exprimer sur l'estrade et ont enthousiasmé le public venu nombreux. Encore merci aux enseignantes, aux ATSEM (Agentes Territoriales Spécialisées des Écoles Maternelles) et à l'association des parents d'élèves pour l'organisation.

Le même weekend, le festival Dionys'Art 41, dans les rues du bourg, a également été très bien perçu et apprécié par tous les visiteurs. Les toiles sont toujours visibles dans la cour de la mairie jusqu'à fin octobre aux heures mentionnées à l'entrée de la mairie. Je vous encourage à venir les voir, si ce n'est déjà fait.

Un grand bravo pour une première à l'association APOLLOS et aux personnes qui ont « œuvré » dans tous les sens du mot, par cette chaleur estivale.

En juillet, des travaux ont été réalisés à l'école et à la mairie pour installer des pompes à chaleur. Celles de l'école ont déjà apporté un rafraîchissement dans les classes dès la rentrée scolaire.

Il ne reste plus que la mise en service du chauffage. Nous en verrons les effets positifs dès les premiers froids.

Seule la pose des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires comme déjà annoncée n'a pu se réaliser. L'installation est reportée à de prochaines vacances scolaires.

Le 3 août, nous avons pu organiser une réunion avec le CAUE (Conseil d'Architecture, Urbanisme et d'Environnement) pour le projet d'aménagement paysager de la rue de la Loire. L'investissement avoisinera 300 000 €. Nous venons de procéder à l'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre paysage.

Dans le domaine de l'urbanisme, le permis de construire de la résidence seniors « La Promenade des Thermes », a été délivré le 16 août. La commercialisation des maisons démarrera fin septembre. Les travaux d'aménagement devraient commencer en avril 2024 et durer environ 2 ans. La livraison aux acquéreurs est prévue en avril 2026.

Nous sommes prêts pour le dernier quadrimestre de l'année, avec la rentrée scolaire, les activités périscolaires, la reprise des activités dans les associations, et tous les autres dossiers en cours comme ceux que je viens d'évoquer dans les trois derniers paragraphes ci-dessus.

Le 15 octobre prochain, le Comité des Fêtes organisera sa traditionnelle brocante. Espérons que le temps soit de la partie pour assurer le succès de cette manifestation.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro.

Entretien en bordure des voies publiques (art. L2212-2 et L2122-28 du CGCT)

- Tout propriétaire ou locataire riverain des rues, chemins, places et voies publiques est tenu de tenir le trottoir et les caniveaux au droit de sa propriété ou de sa location en **constant état de propreté** et d'en **assurer le désherbage**.
- Les propriétaires ou locataires doivent entretenir la voie publique située devant chez eux, sur une largeur équivalente à un trottoir. En toutes saisons, les riverains sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales. En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée devant leur domicile, ainsi que d'y répandre du sel, du sable ou encore de la sciure en cas de verglas. En cas de problème, la personne accidentée peut entreprendre des poursuites contre le riverain négligent car « chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence ».

En cette saison, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est **obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations** en bordure de domaine public (code civil et code de la voirie routière). La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement :

- **Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et ne cachent pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- **Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les réseaux** (EDF, téléphonie, éclairage public).
- **En bordure de voies publiques, l'élagage incombe au propriétaire ou locataire.**



Interdiction de brûlage des déchets par les particuliers et les professionnels

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre de déchets verts indique que tous les déchets végétaux, quelle qu'en soit l'origine, doivent être déposés en déchetterie s'ils ne sont pas utilisés sous forme de paillage ou de compost.

L'arrêté préfectoral 41-2023-06-09-00006 stipule que conformément aux dispositions législatives en vigueur et au règlement sanitaire départemental, **le brûlage à l'air libre** des déchets ménagers ou industriels des particuliers, professionnels et des collectivités est **formellement interdit toute l'année** dans le département du Loir-et-Cher

Rappel : le brûlage des déchets à l'air libre peut être puni d'une amende de 450€. Cette règle s'applique à toutes et tous.

HORAIRES D'ENTRETIEN DE VOS ESPACES VERTS ET DE BRICOLAGE

Du LUNDI au VENDREDI de 8H30 à 12H et de 14H à 19H

Le SAMEDI de 9H à 12H et de 15H à 19H

Le DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS de 10H à 12H



Noël avant l'heure pour les aînés

Pour les personnes âgées de 75 ans et plus, il est prévu cette année d'offrir soit un colis, soit un repas. Pour ce dernier, la date prévisionnelle serait le jeudi 14 décembre 2023. Nous reviendrons vers vous pour les inscriptions.

Transport : quelques changements pour l'année scolaire 2023 – 2024

C'est désormais AZALYS qui assure le transport des collégiens et lycéens via la ligne L27.



Chaque dionysien (non scolarisé) a aussi la possibilité d'utiliser cette ligne. Vous trouverez ci-dessous les lieux d'arrêts et les horaires correspondants.



Horaires valables du lundi au vendredi, en période scolaire, à partir du 4 septembre 2023

L27		Menars - Saint Denis sur Loire - La Chaussée Saint-Victor ↔ Blois									
ALLER				RETOUR				[2]	[1]	[1]	[1]
		A1	A1			R1	R1	R1	R1		
MENARS	Av. G. Charron	7.09	8.14	BLOIS	Jean-Jaurès	12.23	16.12	17.12	18.07		
ST DENIS SUR L.	Les Mées	7.11	8.16	BLOIS	Auvergne	12.26	16.15	17.15	18.10		
ST DENIS SUR L.	L'Organdière	7.13	8.18	BLOIS	Provinces	12.29	16.18	17.18	18.13		
ST DENIS SUR L.	Bourg	Les horaires vous seront précisés ultérieurement		LA CHAUSSEE ST-V.	Fraisiers	12.35	16.24	17.24	18.19		
ST DENIS SUR L.	Macé			LA CHAUSSEE ST-V.	Grain d'Or	12.38	16.27	17.27	18.22		
ST DENIS SUR L.	Médis			ST DENIS SUR L.	Macé	12.39	16.28	17.28	18.23		
ST DENIS SUR L.	Pissevin			ST DENIS SUR L.	Médis	12.41	16.30	17.30	18.25		
ST DENIS SUR L.	Ecole			ST DENIS SUR L.	Pissevin	12.42	16.31	17.31	18.26		
LA CHAUSSEE ST-V.	Grain d'Or	7.23	7.28	ST DENIS SUR L.	Ecole	12.43	16.32	17.32	18.27		
LA CHAUSSEE ST-V.	Fraisiers	7.26	8.31	ST DENIS SUR L.	L'Organdière	12.45	16.34	17.34	18.29		
BLOIS	Mail Charlot	7.32	8.37	ST DENIS SUR L.	Les Mées	12.47	16.36	17.36	18.31		
BLOIS	Provinces	7.33	8.38	MENARS	Av. G. Charron	12.49	16.38	17.38	18.33		
BLOIS	Pole d'échanges	7.35	8.40								

[1] Ne circule pas le mercredi

[2] Circule uniquement le mercredi

En période de vacances, pensez au service **Resago**

Du lundi au dimanche, vous avez aussi la possibilité d'un transport à la demande : RESAGO. Au départ de votre domicile et vers plusieurs destinations blésoises. Il faut appeler le 09.693.693.41 le plus tôt possible.

Nous avons relayé auprès d'Agglopolys les résultats du sondage effectué au printemps. Nous sommes donc dans l'attente d'une évolution dans ce domaine.

Rappel sur la collecte des déchets



Les poubelles doivent être sorties le jeudi soir et rentrées au plus tard le vendredi soir. De plus, il n'est pas normal qu'on retrouve des poubelles jaunes et grises le même jour dans les rues. Elles sont collectées en alternance comme le prévoit le calendrier qui vous a été distribué en début d'année avec vos bacs.

Poubelles **GRISES**

Semaines **PAIRS**

Poubelles **JAUNES**

Semaines **IMPAIRS**



Saint-Denis
sur
Loire



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

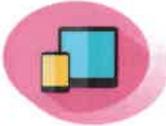
CONSEILLER
NUMÉRIQUE

Ateliers numériques Saint-Denis-sur-Loire

Gratuit et pour tous

Smartphone/tablette et ordinateur portable

Atelier smartphone et tablette : gestion, stockage et partage de documents



- Télécharger, enregistrer, retrouver mes documents
- Scanner en PDF, modifier, partager et transférer mes documents

Sur 5 semaines

Les lundis
du 11/09 jusqu'au 09/10
de 16h - 18h

Savoir se servir d'un ordinateur :



- Internet, boîte mail
- la bureautique
- les démarches en ligne
- les réseaux sociaux
- le savoir-être, la conscience
- les données personnelles
- les malveillances et la sécurité

Sur 7 semaines

Les lundis
du 06/11 jusqu'au 18/12
de 16h - 18h

(Les ateliers se déroulent sur plusieurs semaines consécutives)

Renseignements et contact :

Hougardy Jessika

06 40 50 77 61

jessika.cn.mairie@lcsv.fr

VIE ASSOCIATIVE

par Sandra CORNICHON

Retour sur les événements de l'été :

- La Ludomobile a connu une fréquentation équivalente aux années précédentes. Nous ferons notre possible pour que le CIAS revienne l'année prochaine.
- Le bar à sirop a été annulé faute d'animateur.
- L'initiation au "Do In", technique japonaise d'automassage, a fait le plein de participants.
- Les 2 après-midi jeux n'ont semble-t-il pas suscité l'intérêt des dionysiens et ne devraient pas être reconduites.
- L'expo photos sur la Beauce, paysages et animaux s'est tenue à la Martinière du 27 août au 15 septembre. Cette expo a été complétée par un jeu et des questionnaires enfants et adultes afin de passer un moment ludique autour des animaux.
- Nos anciens du **Bel Âge** ont gardé le rythme tout l'été en poursuivant les après-midi belote le jeudi à la Maison des Associations.

À partir de septembre :

- Le **Comité des Fêtes** organise des soirées tarot, chaque 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de chaque mois de 20h à 23h à la Maison des Associations.
- L'association **Apollo**s propose : Yoga le mardi de 14h à 15h15 ou de 15h30 à 16h45.
Renforcement musculaire/ gym le mardi de 18h45 à 20h.
Pilates le mercredi de 18h15 à 19h15 ou de 19h30 à 20h30.
Patchwork et art textile 2^{ème} lundi de chaque mois 10h à 18h.



"**En quête d'équilibre**" cette activité ponctuelle sur le premier trimestre propose de travailler l'équilibre pour améliorer son autonomie au quotidien et prévenir les blessures. Le 3^{ème} mercredi de chaque mois à 14h à la salle de la Martinière.

Dates à retenir :

- Dimanche 15 octobre : brocante organisée par le **Comité des Fêtes**.
- Mardi 12 décembre : soirée *cinéma gratuit* pour les enfants (8 ans et +) à 20h à la Maison des Associations. Réservations obligatoires à la mairie. →
- Vendredi 22 décembre : Art Floral organisé par **Apollo**s et animé par Isabelle HABERT.

Plus d'informations sur nos associations et leurs activités à venir dans le prochain bulletin 2024 ou sur demande via sdsl.vieassociative@gmail.com.

